

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 juillet 2023

Date de convocation : 21 juillet 2023
Le vingt-cinq juillet deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Chantal GONZALEZ-BOURGES, Maire,

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

Etaient présents : Denis SEYNAEVE, Sandrine CAILLAC, Hervé NOURRY, Michel DIGUET, Claude ALLIOT, Christophe VON KULLWITZ, Agnès BLOSSIER, Gaël KERVAREC, Jocelyne CAMAIL, Marie-Annick BODIN, Emmanuelle RENAUD

Absents excusés : Me Isabelle TONDEREAU donne pouvoir à M. Claude ALLIOT
Absents : Laurent CHEYNET
Caroline LEROY

Secrétaire de séance : Mr Michel DIGUET

Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal du 10 juillet 2023

1. Assainissement : Marché de travaux d'amélioration de la station d'épuration

Questions diverses

Approbation procès-verbal du 10 juillet 2023

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du 10 juillet dernier et demande aux conseillers municipaux de présenter leurs observations.

N° 040 / 2023 – Assainissement : Marché de travaux d'amélioration de la station d'épuration

Madame le Maire rappelle que, par délibération du 3 juillet 2019, la maîtrise d'œuvre concernant des travaux d'amélioration de la station d'épuration, a été confiée au Cabinet « Infrastructures Concept »

Par ailleurs, une demande de subvention relative aux travaux d'amélioration de l'autosurveillance de la STEP avait été sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

L'aide accordée par décision en date du 21.01.2021 était de **43 153,60 €** avec une date de caducité du 11.02.2023.

La demande de modification de la date de validité déposée en février 2023 a été acceptée, avec une nouvelle date de fin de validité fixée au **11.02.2024**, date à laquelle l'ensemble des pièces pour le versement de la subvention doit être transmis à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Madame le Maire rappelle qu'une consultation pour réaliser des travaux d'amélioration et des travaux de mise en sécurité de la Station d'Épuration a été lancée, dans le cadre d'une Procédure Adaptée, en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Le règlement de consultation précisait que les critères d'analyse des offres retenus pour le jugement de celles-ci étaient :

- La valeur technique (contenu du mémoire technique) pour 60%
- Le montant des prestations pour 40%

Deux entreprises ont remis des offres dans les délais.

2023/48

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le lundi 10 juillet 2023 pour analyser les offres reçues.

Après étude détaillée des offres, le classement proposé est le suivant :

- 1°) OTV
- 2°) FOURNIÉ

L'offre présentée par l'entreprise OTV est apparue comme étant l'offre la mieux-disante sur les critères de prix et de valeur technique, cf annexe 1.

Le marché se décompose comme suit :

Une tranche ferme découpée en 3 devis

Devis n°1 : Travaux d'autosurveillance et mise en place d'un poste toutes eaux	49 300,00 € HT
Devis n°2 : Travaux de Modernisation des pré-traitements	65 900,00 € HT
Devis n°3 : Travaux sur le poste de relevage et l'armoire électrique	30 300,00 € HT
Soit un total de	145 500,00 € HT

Une tranche optionnelle de mise en conformité de la sécurité du site 33 850,00 € HT

Des Variantes Obligatoires :

Variante n°1 : Stockage Eau Industrielle	10 370,00 € HT
Variante n°2 : Coffret de dosage FeCl3	12 150,00 € HT
Variante n°3 : Cuve + coffret Fe Cl3	24 000,00 € HT
Variante n°4 : Chambre à vannes	4 630,00 € HT
Variante n°5 : Agitateur dans B.A.	15 950,00 € HT

Au montant des travaux, s'ajoutent :

Les honoraires du bureau d'études	
Les honoraires de la mission de sécurité (Batec)	990,00 € HT

La subvention accordée par l'Agence de l'Eau concerne les travaux du devis n°1 (70% du montant HT)
Dans le cadre du Plan de Sobriété des Usages de l'Eau 2023, une demande de subvention (qui s'élève à 70 ou 80%) peut être déposée auprès de l'agence de l'eau pour les travaux de la variante n°1.

Madame le Maire expose les éléments financiers qui, à ce jour, ne permettent pas la réalisation de tous les travaux.

Un emprunt est nécessaire mais ne peut dépasser 40 000 € à 50 000 € au vu de notre capacité de remboursement.

Les choix se portent sur les travaux d'autosurveillance, de mise en conformité des règles de sécurité et sur le stockage de l'eau industrielle, source d'économies d'eau.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants :

ATTRIBUE le marché pour les travaux d'amélioration et de mise en sécurité de la Station d'Épuration à l'entreprise OTV

AUTORISE Madame le Maire à demander à l'entreprise OTV de confirmer la commande selon les conditions énoncées :

Les devis n°2, n°3 et les variantes n°2,3,4,5 **sont déclarés sans suite**

Le Devis n°1 pour un montant de 49 300,00 € HT est retenu
La Tranche Optionnelle pour un montant de 33 850,00 € HT est retenue
La Variante n°1 pour un montant de 10 370,00 € HT est retenue

Pour un montant total de travaux de 93 520,00 € HT

2023/49

AUTORISE Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce marché ;

AUTORISE Madame le Maire à solliciter un emprunt de 40 000 à 50 000 € auprès des établissements bancaires ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs au contrat de prêt ;

AUTORISE Madame le Maire à solliciter de nouvelles subventions auprès de l'agence de l'eau, dans le cadre du Plan de Sobriété des Usages de l'Eau 2023

Questions diverses :

- **Arrosage Terrain de Football :**
Mr Nourry a contacté une entreprise qui a donné les éléments suivants :
Enrouleurs + accessoires
Automatisme
Travaux de terrassement
Pour un montant de 13506 € HT soit 16 208 € TTC
Nous sommes en attente du retour d'une autre entreprise.
- **SMICTOM :** Le nouveau prestataire OURRY remplacera SEPUR à partir du 6 novembre 2023
Les calendriers de collecte seront envoyés par le Smictom.
La collecte aura lieu toutes les 2 semaines, le même jour pour les bacs noirs et les bacs jaunes.

Agenda :

- Forum des associations au Parc du Moulin le 2 septembre de 9h à 12h
- Feu d'artifice le 9 septembre, après pique-nique citoyen au Parc du Moulin
- Brocante le 10 septembre
- Prochain Conseil Municipal le 19.09.2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

.

Procès-Verbal approuvé par le Conseil Municipal lors de la séance du 19 septembre 2023.

Mme GONZALEZ-BOURGES Chantal
Maire

Mr Michel DIGUET
Secrétaire de séance